DÉCLARATION LIMINAIRE AU CSAL-FS DU 03 juillet 2025

Si nous sommes devant vous aujourd'hui, c'est parce que pour Solidaires Finances Publiques, dans un contexte de dégradation sans précédent de nos conditions de travail, de mal-être et de perte de sens au travail, cette instance est d'une nécessité absolue. Nous ne perdons pas espoir que la DGFiP prenne ces sujets à bras le corps et initie une réelle politique de prévention.

Les jours que nous venons de vivre où le département a été placé en vigilance rouge canicule prouve qu'il va falloir réfléchir de façon plus poussée sur comment vivre avec ces canicules et comment préserver la santé des agents. Peut être avec la mise en place plus systématique du télétravail.

EXTRAITS D'UN TEMOIGNAGE D'UN COLLEGUE

Etant particulièrement sensible à la chaleur, durant les journées d'alerte rouge météo france, au vu de la non-climatisation de l'ensemble du bâtiment rue des moreaux, je m'attendais à un véritable plan canicule de la part de la direction ... qui n'est jamais arrivé. Concrètement, le seul aménagement possible communiqué fut une possibilité d'arriver à 7 h au lieu de 7 h 30 en période de forte chaleur. Pour ce qui est de l'heure minimale de sortie, rien de plus n'a été communiqué que *"les chefs de service peuvent modifier temporairement le positionnement et la durée des plages fixes et variables, en faisant notamment débuter la journée de travail plus tôt le matin afin que les agents puissent quitter leur poste plus tôt l'après-midi s'ils le souhaitent*". Comprenez que personne ne prend de responsabilités, la direction déléguant la responsabilité aux chefs de services, qui eux-mêmes se réfèrent à la direction.

Dans mon cas particulier, notre bureau atteint régulièrement les 32 voir 33°C constants durant l'après-midi, avec comme seul moyen de rafraîchissement des ventilateurs. C'est certes mieux que rien, mais de l'air chaud brassé reste de l'air chaud, et nous cuisons littéralement dans le bureau. Connaissant ma propre sensibilité à la chaleur et ma faible constitution naturelle, j'ai insisté auprès de mon responsable, pour obtenir un aménagement d'horaire pertinent avec la canicule. La seule réponse reçue fut que la direction ne permettait pas de départs avant 15 h 30 (soit 30 minutes avant la plage minimale normale, en accord avec les 30 minutes plus tôt le matin). Je me permets de vous rappeler le passage cité ci-dessus du mail reçu par ladite direction, insistant sur la flexibilité donnée aux chefs de service sans spécifier d'horaires.

Donc, sans véritable plan canicule, avec une chaleur de 40°C à l'extérieur, le bureau était suffocant hier après-midi, au point où je pensais faire un malaise en restant 15 minutes à l'étage. J'ai donc refusé de me rendre à mon poste de travail et ait attendu l'heure minimale au sous-sol, proche de la fraîcheur. Suite à ce refus de travailler, mon responsable m'a permis de partir à 15 h, et vient de me spécifier à mon retour ce matin qu'il était envisageable de partir à 15 h 15 (quid du soi-disant horaire fixe alors ?). Seulement, nous

sommes de nouveau en alerte rouge canicule météo france aujourd'hui, et le bureau devrait se retrouver dans la même situation qu'hier. Auquel cas, je me verrais dans l'obligation de refuser de travailler à nouveau, les conditions imposées étant parfaitement inacceptables.

Pour conclure, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la chaleur est un facteur à ne pas négliger, responsable de la majorité des accidents cardiaques durant la période estivale ; notre corps est soumis à très rude épreuve durant des périodes de forte chaleur, et les recommandations médicales de température pour les bureaux sont usuellement de 30°C MAXIMUM. Au-delà, tous les risques physiologiques liés aux conséquences de la chaleur sont démultipliés, le travail ne devient plus seulement inutile mais dangereux pour un être humain.

Ma seule voix semblant anecdotique pour nos responsables, je vous transmets ce petit témoignage.

La dégradation de nos conditions de travail, le mal-être au travail seront amplifiés au vu du budget d'austérité adopté et qui une fois encore sacrifie la DGFiP, avec 550 nouvelles suppressions d'emplois sans oublier la revue des missions du 1er ministre qui en supprimera sans aucun doute un certain nombre.

Et que dire de la volonté du Gouvernement de «punir» les fonctionnaires ayant la malchance d'être malades en minorant de 10 % leur rémunération pendant les congés ordinaires de maladie en lieu et place de se questionner sur les causes des arrêts maladies.

Autre actualité des plus alarmantes, comment ne pas s'inquiéter des attaques contre l'État de droit. Elles viennent de partout, au niveau international, comme au niveau national. Quand des politiques remettent en cause l'application du droit, quand un Premier Ministre se dit «troublé» par une décision de justice, comment rassurer nos collègues sur l'exercice de nos missions : ne sommes-nous pas là pour garantir l'application du droit ? Quel soutien avons-nous face à des contribuables qui viennent remettre en cause notre action ? Alors que la campagne déclarative d'impôt sur le revenu s'est achevée, le bilan Sign@lFiP pointe un nombre de signalements d'incivilités, d'agressions et de menaces en augmentation. Face à l'inquiétude des agentes et agents, les demandes portant sur le recours aux vigiles dans nos accueils sont bien souvent mises en suspens, car les moyens budgétaires sont trop contraints. Mais jusqu'à quand ? Faut-il attendre qu'un incident grave se produise ?

Dans tous les services, les personnels quant à eux subissent des injonctions contradictoires, voient le service public mis à mal, les chaînes de travail fragmentées, les socles de connaissances émiettés perdant le sens du travail et de leur mission. Ce malaise, ils et elles l'expriment depuis trop longtemps et nous ne pouvons que vous inviter à (re)lire avec attention les bilans et enquêtes relatives au quotidien des personnels, publiées au cours de ces 5 dernières années.

Un des points principaux de cette formation est le DUERP et le PAP 2025/2026 .

La FS souhaite attirer l'attention sur cinq axes du programme annuel de prévention :

- Les risques liés à la réception du public et à l'agression des agents.
- Les risques liés aux chutes de plain-pied.
- Les risques psychosociaux pour lesquels des mesures de prévention détaillées sont proposées. Il s'agit de mesures récurrentes .
- Les risques liés à l'environnement thermique.
- Les risques liés à l'utilisation des écrans.

Enfin pour conclure, pour Solidaires Finances Publiques, l'amélioration des conditions de travail passe forcément par :

• L’arrêt des suppressions d’emplois, le maintien de la garantie du statut avec une véritable politique de rémunération et de promotions pour la reconnaissance des technicités et de l’engagement de chacune et chacun en dehors de toute rémunération au mérite,
• L’arrêt des restructurations et externalisations des missions de notre ministère pour un bilan contradictoire avec les agents et les organisations syndicales !
• Un bilan contradictoire des politiques du tout numérique en direction des agentes et des agents mais aussi des usagers. Mais aussi, une expertise sur les conséquences en termes d’emplois et de formation de l’utilisation de l’IA,
• Le réinvestissement dans le service public de la DGFIP de lutte contre la fraude fiscale, économique et sociale,
• L’instauration concrète d’un droit d’expression des agent·es sur leur travail
• La reconnaissance réelle des atteintes à la santé qu’elles soient psychiques et/ ou physiques